

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° 26 portant classement au titre des monuments historiques du domaine du château de Monte-Cristo au PORT-MARLY (Yvelines)

La ministre de la culture et de la communication,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté en date du 13 février 1975 portant classement au titre des monuments historiques des façades et toitures du château de Monte-Cristo, ainsi que du salon mauresque du premier étage, et du château d'If en totalité y compris le pont, au PORT-MARLY (Yvelines),

Vu l'arrêté en date du 3 novembre 1987 portant inscription au titre des monuments historiques du parc du château de Monte-Cristo, du portail d'entrée avec ses pavillons, des fabriques, cascades et fontaines, au PORT-MARLY (Yvelines),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 9 décembre 2014,

La Commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 15 juin 2015,

Vu la délibération du conseil syndical portant adhésion au classement du syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo, en date du 12 avril 2016,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation du domaine du château de Monte-Cristo, au PORT-MARLY (Yvelines), présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de la cohérence de cet ensemble qui a gardé, malgré des modifications, ses dispositions principales, et de son caractère de lieu de la mémoire d'Alexandre Dumas,

arrête :

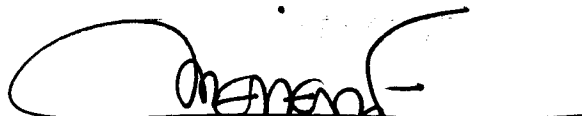
Article 1^{er} : Est classé en totalité au titre des monuments historiques le domaine du château de Monte-Cristo (parties bâties et non bâties), tel que délimité en rouge sur le plan ci-annexé, situé 1 avenue John F. Kennedy, au PORT-MARLY sur la parcelle n° 181 d'une contenance de 2 ha, 43 a 99 ca, figurant au cadastre section AB et appartenant au syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo, N° de SIRET : 257 800 995 00017, ayant pour représentant responsable Monsieur Jean-Noël Amadéi, Mairie de MARLY-LE-ROY, par acte du 16 octobre 1972 passé devant maître Raoul Kany, 18 avenue Saint-Germain 78160 MARLY-LE-ROY, publié au 2^e bureau des hypothèques de Versailles le 23 octobre 1972, volume 5914, N°7.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté de classement au titre des monuments historiques du 13 février 1975 et à l'arrêté d'inscription du 3 novembre 1987, susvisés.

Article 3 : Il sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication.

Article 4 : Il sera notifié au préfet du département, au syndicat intercommunal propriétaire et au maire du PORT-MARLY, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le : **- 5 JUIL. 2016**



Plan annexé à l'arrêté n°26 portant classement au titre des monuments historiques du domaine du château de Monte Cristo, au Port-Marly (78), en date du - 5 JUL. 2016



Emmanuel ETIENNE
Emmanuel Etienne
Sous-directeur des monuments historiques
et des espaces protégés

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

© Carte Ministère des Finances et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral